



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné à tous les utilisateurs du transport en commun du circuit 125 que le règlement numéro 458.1-2019 intitulé règlement modifiant le règlement numéro 458-2019 établissant un service de transport en commun de personnes Saint-Donat – Chertsey – Montréal (circuit 125) afin de remplacer l'annexe 1, a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 14 juillet 2020.

Le règlement **numéro 458.1-2019** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des Municipalités/Villes ainsi qu'à la MRC de Joliette et entrera en vigueur conformément à la Loi.

CE RÈGLEMENT EST APPLICABLE À COMPTER DU 31 AOÛT 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 21^e jour de juillet deux mille vingt (21-07-2020).

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Fortier", is written over a horizontal line.

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière